

Masseurs-kinésithérapeutes : quelles ont été les modalités d'exercice en 2024 ?



© 2025 Les Echos Publishing

Le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes a interrogé récemment les praticiens sur leurs conditions d'exercice afin de mieux cerner l'évolution de la kinésithérapie dans le contexte politique actuel, en prenant en compte le développement des maladies chroniques, le vieillissement de la population française et le développement attendu de la prévention primaire. Ce rapport d'enquête doit servir de base et fournir des arguments pour agir avec les pouvoirs publics à l'heure où notre système de santé est confronté à des tensions sans précédent.

La rééducation du système musculo-squelettique

2 467 kinés ont ainsi complété le questionnaire proposé par le Conseil national de l'ordre. Le rapport dévoile notamment que leurs pratiques concernent principalement la rééducation du système musculo-squelettique (pour 56 %), la kinésithérapie du sport (26 %) et la rééducation des troubles liés à l'âge/gériatrie (23 %). Par ailleurs, les kinés interrogés indiquent que par an, ils travaillent 3,6 fois en moyenne le dimanche ou les jours fériés dans le cadre de la permanence des soins. Et qu'ils prennent chaque année en moyenne 7 semaines de vacances

(congrés annuels, RTT et autres).

Pour consulter le rapport : www.ordremk.fr

© 2025 Les Echos Publishing